



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affectation définitive du résultat 2025 sur l'exercice 2026

N°2026_057

Date d'affichage de la liste des délibérations : **26 mai 2026**

Date de transmission en Préfecture : **26 mai 2026**

Date de mise en ligne : **26 mai 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **12 mai 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Laurence BEUGRAS**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Valérie GRILLON - Claude MARCOLET - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Agnès SÉNÉCLAUZE - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Laurent MACON - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Marie DELAHAYE - Xavier FRANCO - Omar KLAÏ - Yeabsera RAVET - Christiane CONSTANT - Didier DUBOIS - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Bruno THUET (à Agnès BÉRAL) - Olivier CAPEL (à Xavier FRANCO) - Anne JUSTIN (à Lionel CATRAIN) - Erwan LE SAUX (à Marie DELAHAYE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 MAI 2026

La section de fonctionnement du budget principal de la commune présente au compte financier unique 2025 un excédent de 2 849 229.86 €, dont 1 097 116.15 € pour l'exercice 2025, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents antérieurs s'élevant à 1 752 113.71 €.

- En comptabilité M57, il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement. En 2025, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 246 419.83 € dont un excédent de 915.76 € pour l'exercice 2025 auquel vient s'ajouter le déficit des résultats antérieurs de 247 335.59 €.
- De plus, il faut couvrir les reports d'investissement de 1 353 089.68 € en dépenses et 484 524.28 € en recettes, soit un besoin de financement de 1 114 985.23 €.

Une recette d'investissement sera donc inscrite au compte 1068, égale au besoin de financement des reports, soit 868 565.40 €, et au déficit d'investissement cumulé de la ville à hauteur de 246 419.83 €, soit un total de 1 114 985.23 €.

- Ainsi, en second lieu, il sera reporté en section de fonctionnement la somme de 1 734 244.63 € qui figurera au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

	fonctionnement	investissement
Dépenses	16 799 851,65	5 773 741,90
Recettes	17 896 967,80	5 774 657,66
	1 097 116,15	915,76

résultat précédent	1 752 113,71	-247 335,59
résultat cumulé	2 849 229,86	-246 419,83

déficit d'investissement cumulé

estimation des reports

dépenses		1 353 089,68
recettes		484 524,28
		-868 565,40

affectation du
fonctionnement à
l'investissement - titre
au 1068
-1 114 985,23

affectation du résultat en
fonctionnement 1 734 244,63

La commission n°3 « Transition écologique, urbanisme, aménagement et finances » a vu le dossier le 12 mai 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 30 voix pour, 3 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VOTER l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur 2026 du budget principal de la commune comme suit :
 - 1 114 985.23 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
 - 1 734 244.63 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
 - 246 419.83 € au compte 001 en dépenses (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Laurence BEUGRAS

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD